

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
3^e année – N° 10
Octobre 1997

(La Propriété industrielle
113^e année – N° 10)

(Le Droit d'auteur
110^e année – N° 10)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention de Berne. BÉLARUS : Adhésion à l'Acte de Paris (1971)	322
Arrangement de Madrid (marques). Protocole de Madrid (1989). RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Adhésion.....	322
Arrangement de Nice. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Adhésion	322
Arrangement de Locarno. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Adhésion	322
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
GAMBIE : Adhésion.....	323
GUINÉE-BISSAU : Adhésion	323
Arrangement de Strasbourg. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Adhésion	323
Arrangement de Vienne. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Adhésion	323

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la pro- priété intellectuelle. Première session (Genève, 14-18 juillet 1997).....	324
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT	326
Informatisation	326
Union de Madrid	
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid ...	327
Informatisation	327

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1997

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI.....	327
ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	
Afrique.....	328
Amérique latine et Caraïbes.....	330
Asie et Pacifique.....	331
Pays arabes.....	333
Médailles de l'OMPI.....	333
ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ.....	
	334
CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ..	
	335
NÉCROLOGIE	
Georg Hendrick Christiaan Bodenhausen.....	337
PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OMPI.....	
	339
CALENDRIER DES RÉUNIONS.....	
	340

**LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
(ENCART)**

Note de l'éditeur

AUTRICHE

Loi fédérale de 1994 sur la protection des modèles d'utilité (loi sur les modèles d'utilité)..... Texte 2-003

BELGIQUE

Loi sur les brevets d'invention (du 28 mars 1984, modifiée en dernier lieu le 28 janvier 1997) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*]..... Texte 2-004

CANADA

Règlement sur les marques de commerce (1996) [DORS/96-195]..... Texte 3-002

LESOTHO

Ordonnance de 1989 sur la propriété industrielle (n° 5 de 1989, modifiée en dernier lieu par la loi n° 4 de 1997) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*]..... Texte 1-001

YUGOSLAVIE

Loi sur les dessins et modèles..... Texte 4-001

Loi sur les indications géographiques..... Texte 5-001

**LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)**

Note de l'éditeur

CÔTE D'IVOIRE

Loi n° 96-564 du 25 juillet 1996 relative à la protection des œuvres de l'esprit et aux droits des auteurs, des artistes-interprètes et des producteurs de phonogrammes et vidéogrammes..... Texte 1-01

DJIBOUTI

Loi n° 114/AN/96/3^{ème} L relative à la protection du droit d'auteur Texte 1-01

GRÈCE

Droit d'auteur, droits voisins et questions culturelles (loi n° 2121 du 4 mars 1993, modifiée en dernier lieu par la loi n° 2435 du 2 août 1996) [*feuilles de remplacement*]..... Texte 2-01

LUXEMBOURG

Loi du 29 mars 1972 sur le droit d'auteur (modifiée en dernier lieu le 8 septembre 1997) [*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*]..... Texte 1-01

Loi du 23 septembre 1975 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (modifiée en dernier lieu le 8 septembre 1997)..... Texte 2-01

ROYAUME-UNI

Ordonnance de 1993 sur le droit d'auteur (application à d'autres pays) [n° 942 de 1993, modifiée en dernier lieu par l'ordonnance (modificative) de 1995 sur le droit d'auteur (application à d'autres pays) [n° 2987 de 1995]] [*Ce texte remplace ceux publiés précédemment sous les numéros de cote 9-01 et 9-02.*]..... Texte 9-01

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention de Berne

BÉLARUS

Adhésion à l'Acte de Paris (1971)

Le Gouvernement du Bélarus a déposé, le 12 septembre 1997, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

L'Acte de Paris (1971), modifié le 28 septembre 1979, de ladite convention, entrera en vigueur, à l'égard du Bélarus, le 12 décembre 1997.

Notification Berne n° 188, du 12 septembre 1997.

Arrangement de Nice

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Adhésion

Le Gouvernement de la République de Moldova a déposé, le 1^{er} septembre 1997, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, tel que révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Genève le 13 mai 1977 et modifié le 28 septembre 1979.

L'Arrangement de Nice, ainsi révisé et modifié, entrera en vigueur, à l'égard de la République de Moldova, le 1^{er} décembre 1997.

Notification Nice n° 92, du 1^{er} septembre 1997.

Arrangement de Madrid (marques) Protocole de Madrid (1989)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Adhésion

Le Gouvernement de la République de Moldova a déposé, le 1^{er} septembre 1997, son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 ("Protocole de Madrid (1989)").

Le Protocole de Madrid (1989) entrera en vigueur, à l'égard de la République de Moldova, le 1^{er} décembre 1997.

Notification Madrid (marques) n° 96, du 1^{er} septembre 1997.

Arrangement de Locarno

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Adhésion

Le Gouvernement de la République de Moldova a déposé, le 1^{er} septembre 1997, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, signé à Locarno le 8 octobre 1968 et modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de la République de Moldova, le 1^{er} décembre 1997.

Notification Locarno n° 41, du 1^{er} septembre 1997.

**Traité de coopération
en matière de brevets (PCT)**

GAMBIE

Adhésion

Le Gouvernement de la Gambie a déposé, le 9 septembre 1997, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de la Gambie, le 9 décembre 1997.

Notification PCT n° 123, du 9 septembre 1997.

Arrangement de Strasbourg

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Adhésion

Le Gouvernement de la République de Moldova a déposé, le 1^{er} septembre 1997, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets du 24 mars 1971, modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de la République de Moldova, le 1^{er} septembre 1998.

Notification Strasbourg n° 50, du 1^{er} septembre 1997.

GUINÉE-BISSAU

Adhésion

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau a déposé, le 12 septembre 1997, son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, modifié le 28 septembre 1979 et le 3 février 1984.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de la Guinée-Bissau, le 12 décembre 1997.

Notification PCT n° 124, du 12 septembre 1997.

Arrangement de Vienne

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Adhésion

Le Gouvernement de la République de Moldova a déposé, le 1^{er} septembre 1997, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques, fait à Vienne le 12 juin 1973 et modifié le 1^{er} octobre 1985.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de la République de Moldova, le 1^{er} décembre 1997.

Notification Vienne n° 13, du 1^{er} septembre 1997.

Activités normatives de l'OMPI

Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle

Première session
(Genève, 14-18 juillet 1997)

Les 66 États ci-après, membres de l'OMPI, étaient représentés à cette session : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam. Cette session a aussi été suivie par des représentants de la Commission des Communautés européennes (CCE), de l'Office européen des brevets (OEB), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO).

Le groupe de travail a examiné cinq documents : un document des États-Unis d'Amérique intitulé "Le Comité des techniques de l'information de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle", un document du Canada intitulé "Observations de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) au sujet de la proposition concernant la formation d'un Comité ad hoc des technologies de l'information sous l'égide de l'Assemblée générale de l'OMPI", un document du Japon intitulé "Utilisation des techniques de l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle : l'avis du Japon", ainsi que deux documents du Bureau international intitulés "Utilisation actuelle des techniques de l'information par le Bureau international de l'OMPI" et "Projet de recommandation concernant la ligne générale d'action à long terme du PCIPI [Comité perma-

nent chargé de l'information en matière de propriété industrielle], texte approuvé par le PCIPI/MI [Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle]".

Après un échange de vues approfondi, le Groupe de travail a adopté par consensus les "conclusions et recommandations" suivantes :

1. La première session du Groupe de travail de l'OMPI sur les techniques de l'information au service de la propriété intellectuelle,
2. Note en l'appréciant le rapport de l'OMPI sur l'utilisation actuelle des techniques de l'information par le Bureau international de l'OMPI;
3. Reconnaissant que les mémorandums des États-Unis d'Amérique, du Canada et du Japon ont éclairé les débats sur les questions techniques, financières et de procédure, est parvenue à un accord sur les points suivants :
 - a) la reconnaissance globale des avantages de la création d'un réseau mondial de l'OMPI pour tous les pays;
 - b) le réseau devrait répondre aux besoins liés aux activités de propriété industrielle et aux activités de droit d'auteur et de droits voisins;
 - c) la reconnaissance de la nécessité de créer, de développer et de moderniser les offices de propriété intellectuelle et de fournir des services de formation, notamment dans les pays en développement, afin de leur permettre de participer efficacement au réseau envisagé;
 - d) la nécessité de coordonner et d'administrer les questions d'ordre

- horizontal liées à une bonne utilisation des techniques de l'information dans les activités de l'OMPI, et ce d'une manière cohérente et propre à éviter les recoupements avec d'autres organes de l'OMPI;
- e) la nécessité d'une meilleure compréhension de l'infrastructure informatique par les offices de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, et des besoins correspondants;
 - f) la nécessité d'élaborer une nouvelle stratégie englobant les ressources et compétences supplémentaires qui seraient requises pour les structures informatiques de l'OMPI;
4. Note que, pour pouvoir traiter de la structure, il est nécessaire de disposer d'informations et d'analyses supplémentaires.
5. Le groupe de travail recommande à la prochaine session de l'Assemblée générale :
- a) de demander au nouveau directeur général de faire, compte tenu des avis des membres de l'OMPI et des offices de propriété intellectuelle intéressés, une proposition concernant les conditions de mise en place d'un réseau mondial de l'OMPI et l'utilisation efficace des techniques de l'information dans les activités de l'OMPI. La proposition devrait tenir compte des exigences juridiques et autres de tous les pays, de la nécessité d'améliorer l'efficacité des offices de propriété intellectuelle et de la nécessité de développer les activités de coopération pour le développement du Bureau international grâce à un élargissement de l'accès aux infrastructures informatiques (y compris la création d'institutions et de capacités) et aux données de propriété intellectuelle. Elle devrait aussi être assortie d'indications sur l'ordre de grandeur des coûts que représenteraient la mise en place du réseau mondial de l'OMPI et la création, le développement et la modernisation des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays en transition, ainsi que les besoins de création de capacités de ces offices, sur l'infrastructure informatique envisagée et les besoins en personnel correspondants, ainsi que sur les incidences pour les projets et les activités de l'OMPI;
 - b) de demander au nouveau directeur général de soumettre au groupe de travail, à sa deuxième session, son avis sur la structure qui devrait être chargée des projets relatifs aux techniques de l'information, y compris son mandat, les rapports avec d'autres organes de l'OMPI et les modalités de son fonctionnement;
 - c) de convoquer la deuxième session du groupe de travail pour la fin de janvier 1998 en vue d'examiner les propositions et les avis du nouveau directeur général et de décider de recommander un plan de mise en œuvre et d'automatisation global."

Systemes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Argentine. En juillet 1997, Mme Norma Susana Félix, Directrice de l'Institut national de la propriété industrielle, et trois autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du PCT et de l'éventuelle adhésion de l'Argentine à ce traité.

États-Unis d'Amérique. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant américain de l'Organisation ont présenté des exposés sur le PCT dans le cadre de trois séminaires de perfectionnement sur le PCT et d'un séminaire d'introduction au PCT. Les trois séminaires de perfectionnement sur le PCT, organisés respectivement par l'Intellectual Property International (IPI), par l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA) et l'Association du droit de la propriété intellectuelle de Los Angeles (LA IPLA), et par l'AIPLA et l'Association des avocats du Colorado, se sont tenus à San Francisco Los Angeles et Denver. Le séminaire d'introduction au PCT, organisé par l'AIPLA, s'est tenu à Oklahoma City. Ces séminaires ont été suivis par 25, 70, 65 et 55 participants, respectivement, tous avocats ou auxiliaires de justice.

Japon. Fin juin et début juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Japon où il a présenté des exposés sur le PCT au cours de trois séminaires organisés par l'Office japonais des brevets (JPO) en collaboration avec l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation. Ces séminaires, qui se sont tenus à Osaka, Nagoya et Tokyo, ont été suivis par quelque 150, 80 et 420 participants, respectivement, venant pour la plupart d'entreprises privées et de cabinets de conseils en brevets. Au cours de sa mission, le fonctionnaire de l'OMPI s'est également entretenu, à Tokyo, avec des fonctionnaires du JPO, de questions relatives au PCT, et s'est rendu dans neuf grandes entreprises, deux à Osaka et sept à

Tokyo, pour s'y entretenir avec les chefs de services des brevets de l'avenir de l'utilisation du PCT.

Zimbabwe. En juillet 1997, deux fonctionnaires nationaux ont reçu, à Genève, une formation sur les procédures administratives selon le PCT.

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En juillet 1997, un représentant du CEIPI s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation, dans les mois à venir, de nouveaux séminaires relatifs au PCT à l'intention des tuteurs du CEIPI.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés et dispensé une formation sur le PCT à 15 membres du personnel de l'Office de l'OAPI à Yaoundé et aux examinateurs de l'Office, et a tenu une réunion d'information avec six conseils en brevets de la région.

Informatisation

Office européen des brevets (OEB). En juillet 1997, quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à l'OEB à La Haye, à une réunion technique OMPI/OEB pour poursuivre les entretiens visant à résoudre les problèmes techniques liés à l'échange d'informations relatives au PCT entre les deux organisations.

En juillet 1997 aussi, six fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une réunion technique du PCT, qui s'est également tenue à l'OEB, à La Haye. Cette réunion a été suivie par quelque 50 participants, représentant les neuf administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT et six offices nationaux des brevets. Des rapports ont été présentés sur la situation actuelle et les projets d'automatisation future des différents offices; des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'infrastructure informatique du PCT. Un certain nombre de questions concernant

l'échange électronique de données (notamment le logiciel de dépôt EASY [*Electronic Application*

SYstem] du PCT) ont été abordées pendant la réunion.

Union de Madrid

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Hongrie. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au Protocole de Madrid, la Hongrie ayant récemment déposé son instrument de ratification de ce protocole (qui entrera en vigueur le 3 octobre 1997 à l'égard de ce pays).

Informatisation

Japon. En juillet 1997, quatre fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du système de Madrid et de l'informatisation de ses opérations, dans le cadre du système automatisé de gestion, d'enregistrement et de publication dénommé MAPS. Ils se sont aussi rendus au Service d'enregistrement international des marques.

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Société américaine de droit international (ASIL)/Association néerlandaise de droit international (NVIR). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la conférence annuelle organisée conjointement par l'ASIL et par la NVIR, qui s'est tenue à La Haye, et a

présenté un exposé sur les activités et les projets futurs du Centre d'arbitrage et de médiation lors d'une séance de travail ayant pour thème "Les mesures d'urgence prises par les arbitres nommés au niveau institutionnel — leur efficacité et leur caractère exécutoire".

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire régional de l'OMPI pour l'Afrique à l'intention des spécialistes du droit de la propriété industrielle (Zimbabwe). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Zimbabwe, s'est tenu à Harare du 7 au 9 juillet 1997. Il a été suivi par 13 participants venant d'Afrique du Sud, d'Éthiopie, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, d'Ouganda, des Seychelles, du Swaziland, de Zambie et de l'ARIPO. Ont également participé à ce séminaire 40 Zimbabwéens. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Afrique du Sud, du Nigéria, de l'ARIPO et de l'OAPI et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au programme de ce séminaire figurait notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Réunion sous-régionale de l'OMPI pour l'Afrique sur l'automatisation des offices de propriété industrielle (Zimbabwe). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'ARIPO, s'est tenue à Harare du 2 au 4 juillet 1997. Elle a été suivie par 17 participants venant d'Afrique du Sud, d'Éthiopie, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, de République-Unie de Tanzanie, des Seychelles, du Swaziland, de Zambie et de l'ARIPO. Quelque 35 participants zimbabwéens ont aussi suivi cette réunion. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant d'Australie, de l'ARIPO, du Bureau Benelux des marques (BBM) et de l'OEB, et par deux fonctionnaires de l'OMPI. Au cours de ce séminaire, il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Malawi). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Malawi à l'occasion du cinquième anniversaire de la Société du droit d'auteur du Malawi (COSOMA), s'est tenu à Blantyre les 18 et

19 juillet 1997. Il a été suivi par 200 participants venant de l'administration et des milieux artistiques. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un mauricien, l'autre suisse, deux conférenciers malawiens et un fonctionnaire de l'OMPI. Au cours de ce séminaire, il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC.

Cap-Vert. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants portugais de l'OMPI ont participé, à Praia, à une table ronde sur la propriété industrielle organisée par le Gouvernement du Cap-Vert.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Afrique du Sud. En juillet 1997, quatre fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération et des faits nouveaux en matière de propriété intellectuelle au niveau international, notamment de la protection internationale des expressions du folklore, de l'Accord sur les ADPIC, du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

Burkina Faso. En juillet 1997, un fonctionnaire du Bureau burkinabé du droit d'auteur s'est rendu à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et à la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM), à Paris, dans le cadre d'un voyage d'étude sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national de l'OMPI destiné au Bureau burkinabé du droit d'auteur.

Cap-Vert. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Praia, avec plusieurs hauts fonctionnaires de questions relatives à la

coopération et de l'éventuelle adhésion du Cap-Vert à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

Ghana. En juillet 1997, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à la Société ghanéenne du droit d'auteur, à Accra, en vue d'aider cet organisme à mettre sur pied la gestion collective des droits de reproduction mécanique.

Madagascar. En juillet 1997, deux fonctionnaires de l'Office malagasy du droit d'auteur se sont rendus au Bureau burkinabé du droit d'auteur, à Ouagadougou, dans le cadre d'une formation pratique organisée par l'OMPI dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

Mozambique. En juillet 1997, quatre fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, notamment du PCT et de ses avantages, de l'éventuelle adhésion du Mozambique à la Convention de Paris, et du projet de loi élaboré par les autorités mozambicaines à partir de la version mise à jour du projet de loi de l'OMPI sur la propriété industrielle, à l'intention des pays lusophones d'Afrique, assorti de commentaires.

Namibie. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle, assorti de commentaires sur les principales dispositions.

Ouganda. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Kampala, avec Mme Ruth Christine Masika, directrice générale de l'enregistrement au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. Les entretiens ont été axés sur la formation dans le domaine de l'arbitrage et de l'aide au renforcement des capacités, les procédures à suivre dans le cadre du PCT et la fourniture de disques compacts ROM.

Rwanda. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationa-

les, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle, assorti de commentaires sur les principales dispositions, ainsi qu'une loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). En juillet 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Gaborone, avec des fonctionnaires de la SADC de la coopération entre l'OMPI et la Communauté.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Libreville, à une session du Conseil de l'OAPI. Ont participé à cette session 14 hauts fonctionnaires du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ainsi que des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et de l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI).

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'ARIPO s'est entretenu, à Genève, avec les fonctionnaires de l'OMPI de la compatibilité du Protocole d'Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels avec l'Accord sur les ADPIC.

En juillet 1997 aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités, à leur demande, des observations sur le Protocole d'Harare et sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC et sur le Protocole de Banjul relatif aux marques et sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC et le Traité sur le droit des marques.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Bureau régional pour l'Afrique du PNUD, à New York, pour s'entretenir des aspects relatifs à la propriété intellectuelle d'un nouveau projet régional pour l'Afrique financé par le PNUD.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Réunion régionale de l'OMPI des chefs d'offices de propriété intellectuelle des pays des Caraïbes (Trinité-et-Tobago). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, s'est tenue à Port of Spain le 16 juillet 1997. Elle a été suivie par 20 fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago. Des représentants du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Association de l'industrie et du commerce des Caraïbes (CAIC), de la Banque de développement des Caraïbes (BDA) et de l'Université des Indes occidentales (UWI) figuraient aussi au nombre des participants tout comme cinq fonctionnaires de l'OMPI. Les exposés ont mis l'accent sur l'évolution actuelle dans le domaine de la propriété intellectuelle aux niveaux régional et international. Au cours de la réunion, il a aussi été question de l'Accord sur les ADPIC.

Réunion OMPI au niveau ministériel sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays des Caraïbes (Trinité-et-Tobago). Cette réunion, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, s'est tenue à Port of Spain du 16 au 18 juillet 1997. Elle a été suivie par 27 hauts fonctionnaires et autres responsables de la propriété intellectuelle dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Suriname. Quatre fonctionnaires nationaux ont également participé à la réunion, ainsi que des représentants de la CARICOM, de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), de la CAIC, de la BDA et de l'UWI, et six fonctionnaires de l'OMPI. Le programme de cette réunion a mis l'accent sur la propriété intellectuelle et le commerce, les faits nouveaux intervenus sur le plan international dans le domaine de la propriété intellectuelle et leur incidence au niveau régional. Deux projets de résolution ont été adoptés à la fin de la réunion. Ces résolutions soulignaient l'importance de la coopération régio-

nale dans le domaine de la propriété intellectuelle et recommandaient à l'OMPI de fournir, à l'avenir, une aide financière et technique. Au programme de la réunion figurait aussi l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur, les droits voisins et l'Accord sur les ADPIC à l'intention des juges du Costa Rica (Costa Rica). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École de la magistrature du Costa Rica, s'est tenu à San José du 9 au 11 juillet 1997. Il a été suivi par 50 juges et procureurs. Des exposés ont été présentés par trois consultants colombien, mexicain et uruguayen de l'OMPI, quatre conférenciers nationaux, un représentant de la Fédération latino-américaine des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (FLAPF) et un fonctionnaire de l'OMPI.

Table ronde de l'OMPI sur la protection internationale du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des avocats spécialisés dans le droit international (Costa Rica). Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Université "Escuela Libre de Derecho" et l'Association costaricienne du droit international "Philip C. Jessup", s'est tenue à San José le 10 juillet 1997. Elle a été suivie par 50 participants, parmi lesquels des avocats spécialisés en droit international et des étudiants en droit. Les exposés ont été présentés par trois consultants colombien, mexicain et uruguayen de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OMPI. Au cours de cette table ronde, il a été question des nouveaux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins et de l'Accord sur les ADPIC.

Colloque national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges (Panama). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'École panaméenne de la magistrature, s'est tenu à Panama les 14 et 15 juillet 1997. Il a été suivi par 15 juges et procureurs de district chargés de la protection des droits de propriété intellectuelle au Panama. Des exposés ont été présentés par trois consultants colombien, mexicain et uruguayen de l'OMPI, trois conférenciers panaméens et deux fonctionnaires de l'OMPI. Le colloque a été axé sur les aspects juridiques et administratifs

de la propriété intellectuelle et sur les traités administrés par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle. Au cours du colloque, il a aussi été question de l'Accord sur les ADPIC.

Séminaire national de l'OMPI sur la Convention de Paris et l'Accord sur les ADPIC (Panama). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle du Panama, s'est tenu dans la ville de Panama, les 15 et 16 juillet 1997. Il a été suivi par 85 participants représentant plusieurs administrations, des entreprises privées et des agents en propriété industrielle. Des exposés ont été présentés par deux consultants, de l'OMPI, l'un colombien et l'autre mexicain, trois conférenciers panaméens et un fonctionnaire de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bolivie. En juillet 1997, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB a achevé une mission de 10 jours auprès de l'Office national de la propriété industrielle à La Paz, pendant laquelle il a dispensé une formation en cours d'emploi sur le traitement des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique. Cette mission était financée par l'OEB.

Costa Rica. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités costa-riciennes, sur leur demande, des observations relatives à un projet de loi sur la protection des renseignements non divulgués.

Cuba. En juillet 1997, Mme América Santos Riveras, directrice de l'Office cubain de la propriété industrielle s'est entretenue, à Rio de Janeiro, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Mexique. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'Institut mexicain de la propriété industrielle a effectué un voyage d'étude au Tribunal fédéral allemand des brevets, à Munich, pour suivre une formation dans le domaine des procédures administratives et des voies de recours en matière de sanction des droits de propriété industrielle. Ce voyage était financé dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire conclu entre le Mexique et l'OMPI.

République dominicaine. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office de la propriété industrielle et registre du commerce à Saint-Domingue pour s'entretenir avec de hauts fonctionnaires des activités de coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

Trinité-et-Tobago. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'Office de la propriété intellectuelle (Port of Spain) s'est rendu en voyage d'étude à l'Office britannique des brevets à Newport pour suivre une formation dans le domaine des brevets.

Région Amérique latine et Caraïbes. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OEB s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de coopération technique OMPI/OEB pour la région Amérique latine et Caraïbes.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique (États-Unis d'Amérique). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut international du droit d'auteur (ICI) de l'Office américain du droit d'auteur, s'est tenu à Washington du 8 au 11 juillet 1997. Il a été suivi par 14 fonctionnaires venant des pays suivants : Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Inde,

Indonésie, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée, Samoa, Singapour, Thaïlande et Tonga. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office américain du droit d'auteur, un représentant des États-Unis d'Amérique pour le commerce extérieur, et des représentants de la Société américaine des compositeurs, auteurs et éditeurs (ASCAP), de la Broadcast Music Int. (BMI), de la Business Software Alliance (BSA), du Copyright Clearance Center (CCC), de l'International Intellectual Prop-

erty Alliance (IIPA), de l'Association américaine cinématographique (MPAA), de l'Association américaine des éditeurs, de l'Association américaine de l'industrie de l'enregistrement (RIAA), ainsi que d'un consultant de l'OMPI venant du Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de deux fonctionnaires de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à ce colloque, au cours duquel il a notamment été question de l'Accord sur les ADPIC.

Colloque national sur le droit d'auteur et la gestion collective (Thaïlande). Ce colloque, organisé par les ministères thaïlandais de la justice et du commerce et le Bureau pour l'Asie et le Pacifique de la CISAC avec l'aide de l'OMPI, s'est tenu à Samui, du 25 au 27 juillet 1997. Il a été suivi par 40 juges et fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires thaïlandais, un fonctionnaire de la CISAC et deux consultants de l'OMPI, l'un suédois et l'autre britannique.

**Assistance en matière de formation,
de législation et de modernisation
de l'administration**

Chine. En juillet 1997, quatre fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

Iran (République islamique d'). En juillet 1997, six fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'éventuelle adhésion de la République islamique d'Iran à certains traités administrés par l'OMPI.

Philippines. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération.

République de Corée. En juillet 1997, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future dans le domaine de la formation en matière de propriété intellectuelle.

Samoa. En juillet 1997, deux fonctionnaires du Ministère de la justice de Samoa ont effectué un voyage d'étude auprès des organisations australiennes du droit d'auteur à Sydney (Australie). Ce voyage d'étude a été organisé par l'OMPI avec l'aide de l'Association australasienne pour les droits de représentation et d'exécution (APRA).

Singapour. En juillet 1997, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Singapour pour achever la rédaction de documents visant à sensibiliser le public à la propriété intellectuelle dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Thaïlande. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'évolution, au niveau international, de la protection des expressions du folklore.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En juillet 1997, deux fonctionnaires de l'OEB se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la contribution de l'OEB aux activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI dans les pays de l'ANASE et d'autres pays asiatiques.

Coopération économique Bangladesh/Inde/Sri Lanka/Thaïlande (CE-BIST). En juillet 1997, un fonctionnaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI d'une éventuelle coopération dans le cadre de l'assistance fournie aux quatre pays membres de la CE-BIST dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque OMPI/Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) sur le droit d'auteur et les droits voisins et les industries culturelles (Maroc). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'ISESCO, s'est tenu à Rabat du 1^{er} au 3 juillet 1997. Il a été suivi par 34 fonctionnaires en provenance des pays suivants : Azerbaïdjan, Bangladesh, Bénin, Brunéi Darrussalam, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Malaisie, Mali, Mauritanie, Niger, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tunisie et Yémen. Dix participants marocains étaient également présents. Des exposés ont été présentés par des consultants de l'OMPI venant d'Algérie, du Canada, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, du Pakistan, de la BSA et du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ainsi que par un conférencier marocain et cinq fonctionnaires de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Arabie saoudite. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Égypte. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Caire pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, de la modernisation de l'administration du droit d'auteur, du renforcement des sociétés de gestion collective et de la formation en matière de techniques de l'information.

Jordanie. En juillet 1997, trois fonctionnaires se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.

En juillet 1997 aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les dessins et modèles industriels (en anglais).

Koweït. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le dépôt des demandes de brevet relatives aux substances chimiques concernant les médicaments, les compositions pharmaceutiques et les produits alimentaires et l'octroi de droits de commercialisation exclusifs.

Liban. En juillet 1997, un consultant canadien de l'OMPI s'est rendu en mission à Beyrouth pour donner des conseils sur l'informatisation de l'Office pour la protection de la propriété intellectuelle, et pour aider le Gouvernement à rédiger une loi sur le droit d'auteur.

Maroc. En juillet 1997, M. Aziz Bouazzaoui, directeur de l'Office marocain de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération.

Yémen. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des commentaires sur la loi existante en matière de propriété intellectuelle et sur sa compatibilité avec l'Accord sur les ADPIC, ainsi qu'un projet de loi type sur le droit d'auteur.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En juillet 1997, un fonctionnaire du PNUD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre les deux organisations dans les pays arabes.

Médailles de l'OMPI

En juillet 1997, deux médailles de l'OMPI ont été remises lors de la troisième exposition mondiale des inventions et innovations qui s'est tenue

à Casablanca (Maroc), l'une à une femme inventeur venant d'Ukraine et l'autre à un jeune inventeur marocain.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Séminaire régional OEB-OMPI consacré aux incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) [Azerbaïdjan]. Ce séminaire, organisé par le Comité d'État de la République azerbaïdjanaise pour la science et la technique, en collaboration avec l'OMPI et l'OEB, s'est tenu à Bakou les 1^{er} et 2 juillet 1997. Il a réuni quelque 50 participants, pour la plupart fonctionnaires nationaux, agents des douanes ou conseils en brevets, venant des pays suivants : Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont également participé au séminaire. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire azerbaïdjanais, trois consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, de France et de l'OMC, et deux consultants de l'OEB, l'un allemand et l'autre britannique.

Activités nationales

Albanie. En juillet 1997, M. Albert Kushti, directeur de l'Office des brevets, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future avec l'Organisation et des

activités qui seront menées à bien dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

Azerbaïdjan. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bakou, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future entre l'Azerbaïdjan et l'OMPI, notamment d'une éventuelle formation concernant le PCT pour des fonctionnaires du Département des brevets et des licences.

Croatie. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre la Croatie et l'OMPI.

Kirghizistan. En juillet 1997, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités dans le domaine de la protection des droits voisins.

République de Moldova. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi modifiant la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Turkménistan. En juillet 1997, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Allemagne. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bonn, à une conférence européenne au niveau ministériel sur les réseaux d'information mondiaux ("*Global information networks : realizing the potential*") organisée par le Gouvernement allemand et la Commission européenne.

Belgique. En juillet 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Bruxelles pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et un représentant de la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM) d'activités de coopération entre la Belgique et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Espagne. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au cours d'un séminaire sur les marques de garantie tenu à Saint-Jacques-de-Compostelle et organisé par le Gouvernement galicien.

États-Unis d'Amérique. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Washington, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives aux noms de domaine.

Nations Unies

Nations Unies. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU à New York où il s'est entretenu avec des juristes de cette section de l'enregistrement auprès de l'Organisation des Nations Unies de traités dont le directeur général de l'OMPI est le dépositaire, en particulier de l'enregistrement de ces traités sous forme électronique.

Comité administratif de coordination (Comité d'organisation) [CAC(CO)]. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion informelle du CAC(CO) pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux en vue

de la prochaine réunion du CAC qui se tiendra à l'automne.

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Fin juin et début juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la session de fond de 1997 de l'ECOSOC, qui s'est tenue à Genève.

Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session du CCINU qui s'est tenue à Turin (Italie).

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPB). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui s'est tenue à New York.

Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à des sessions de la CFPI qui se sont tenues à New York.

Comité de coordination des systèmes d'information (ONU) : Groupe spécial sur la coopération, les normes et la gestion des bibliothèques. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à cette réunion, qui s'est tenue à Paris.

Organisations intergouvernementales

Banque mondiale. En juillet 1997, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de divers aspects de la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des techniques de l'information, et des besoins et intérêts des pays en développement.

Commission européenne. En juillet 1997, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Bruxelles pour s'entretenir avec des fonctionnaires de la Commission européenne d'un

éventuel programme de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays d'Afrique. Ils étaient accompagnés par un représentant de l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO).

Office européen des brevets (OEB). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité de l'OEB sur le droit des brevets qui s'est tenue à Munich.

Organisation mondiale du commerce (OMC). En juillet 1997, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé, l'un d'entre eux en tant que conférencier, à une réunion de travail OMC/OMPI, qui s'est tenue au siège de l'OMC à Genève, sur le thème "Coopération technique visant à améliorer les ressources humaines et les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant les moyens de faire respecter les droits sur le plan interne".

En juillet 1997 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Conseil général de l'OMC, qui s'est tenue à Genève.

Au cours du même mois, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC qui s'est tenue à Genève.

Autres organisations

Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA). En juillet 1997, trois représentants de l'ENPA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des projets actuels de l'OMPI en matière de droit d'auteur et de la coopération future entre l'OMPI et cette association.

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En juillet 1997, la réunion annuelle de l'ATRIP s'est tenue à Paris. Elle a été suivie par 120 participants venant de 50 pays. Les frais de voyage et de séjour de 11 professeurs venant d'Argentine, du Cameroun, de Chine, d'Égypte, du Ghana, de Malaisie, du Mexique, du Pérou, de République-Unie de Tanzanie et de Tunisie ont été financés par l'OMPI. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont également participé à cette réunion.

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). En juillet 1997,

deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à une session du Comité exécutif de l'AILIS qui s'est tenue à Genève.

Business Software Alliance (BSA). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Oxford (Royaume-Uni), à une table ronde relative au respect du droit d'auteur dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC dans l'Union européenne, organisée par la BSA.

Centre pour la démocratie et les techniques (CDT)/Association américaine pour l'informatique (ITAA)/Association des services interactifs (ISA). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en tant que conférencier, à Washington, à un forum sur les noms de domaine de l'Internet, qui a réuni des représentants des pouvoirs publics, de l'industrie et de plusieurs organisations internationales. Au cours de ce forum, il a notamment été question du règlement des litiges portant sur les noms de domaine de l'Internet.

Conseil international des archives (CIA). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une session de la Section des organisations internationales de la CIA, qui s'est tenue à Paris.

Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les dispositions types de l'OMPI concernant la protection contre la concurrence déloyale au cours d'un colloque organisé par le MPI, qui s'est tenu à Ringberg (Allemagne).

Licensing Executives Society (LES) [Afrique du Sud]. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la Conférence annuelle de la LES (Afrique du Sud), qui s'est tenue à Mabula Lodge (Afrique du Sud).

Nominet U.K. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Birmingham (Royaume-Uni), à la réunion générale annuelle de Nominet U.K., organisme chargé pour le Royaume-Uni de l'administration des noms de domaine de premier niveau, et a présenté un exposé sur le Mémoire d'accord sur les domaines génériques de premier niveau (gTLD-MoU) et sur les procédures de règlement des litiges proposées par l'OMPI en ce qui concerne les noms de domaine.

Université de Genève. En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé une séance d'information sur la propriété intellectuelle et sur l'OMPI et ses activités, à l'intention d'un groupe de 60 étudiants suivant un cours d'été d'un mois à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Zone de libre-échange des Amériques (FTAA). En juillet 1997, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Washington, avec des représentants du Groupe de la propriété intellectuelle de la FTAA d'éventuelles activités de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Nécrologie

Georg Hendrick Christiaan Bodenhausen

Georg Hendrick Christiaan Bodenhausen, qui fut le premier directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), est décédé à Lausanne (Suisse) le 1^{er} octobre 1997.

Le drapeau de l'OMPI a été mis en berne sur le bâtiment du siège de l'Organisation, à Genève, pendant trois jours pour marquer le deuil de l'Organisation, de ses États membres et de son personnel.

Bodenhausen est né à Utrecht (Pays-Bas) le 11 juillet 1905. Il était ressortissant néerlandais.

Il fit des études de droit aux Pays-Bas et y fut avocat indépendant, spécialisé en propriété intellectuelle, de 1930 à 1962. Il fut aussi professeur à l'Université d'Utrecht, où il enseigna le droit de la propriété intellectuelle. Sa spécialisation dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'intérêt profond qu'il portait aussi aux questions internationales ont fait que le Gouvernement néerlandais l'a choisi comme délégué à plusieurs conférences — la conférence de révision de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, qui s'est tenue à Bruxelles en 1948, la conférence de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, qui s'est tenue à Lisbonne en 1958, la conférence diplomatique de La Haye de 1960 pour la révision de l'Arrangement de La Haye (dépôt des dessins et modèles industriels) et la conférence diplomatique de Nice de 1957 qui a adopté l'Arrangement de

Nice (classification des marques) — et l'a chargé de diriger la délégation des Pays-Bas à la conférence diplomatique qui s'est tenue à Rome en 1961 et où fut adoptée la Convention pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

Bodenhausen fut nommé le 16 janvier 1963 directeur des Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI), organisation qui a précédé l'OMPI, puis élu directeur général — premier directeur général — de l'OMPI le 22 septembre 1970. Il quitta cette double fonction pour prendre sa retraite le 30 novembre 1973. Il fut ainsi au service des BIRPI, ou au service des BIRPI et de l'OMPI, pendant une période totale de près de 11 ans, entre sa cinquante-huitième et sa soixante-neuvième années. À cette époque il vivait à Genève.

Ces 11 années ont été marquées par de nombreux événements importants pour les unions de Paris et de Berne, et d'autres unions administrées par les BIRPI et, après 1970, par le Bureau international de l'OMPI.

La conférence diplomatique de 1967 (Stockholm) a abouti non seulement à la création de l'OMPI mais aussi à la révision de tous les traités qui étaient alors administrés par les BIRPI. S'agissant de la Convention de Berne, la révision a porté non seulement sur ses dispositions administratives mais aussi, et de façon approfondie, sur ses dispositions de fond. Ce fut la première fois que, à l'occasion d'une révision, des dispositions particulières furent prévues au profit des pays en

développement. Bodenhausen a suivi avec une attention particulière les travaux que la conférence de Stockholm a consacrés à la révision de la Convention de Berne. Les textes qui ont été arrêtés à Stockholm devaient être rapidement révisés à nouveau, et la conférence diplomatique qui s'en chargea, à Paris en 1971, doit aussi beaucoup à Bodenhausen.

D'autres conférences diplomatiques ont été tenues pendant ses mandats, à savoir celle de Locarno en 1968, celle de Washington en 1970, celle de Strasbourg en 1971, celle de Genève en 1971 et celle de Vienne en 1973. Ces conférences ont abouti à l'adoption, respectivement, de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, du Traité de coopération en matière de brevets, de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets, de la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, et des trois traités de Vienne, à savoir le Traité concernant l'enregistrement des marques, l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques et l'Arrangement de Vienne concernant la protection des caractères typographiques et leur dépôt international.

C'est sous la direction de Bodenhausen que les BIRPI ont commencé à accorder des bourses et à organiser des cours de formation à l'intention des pays en développement. Bodenhausen inaugura le premier cours de ce type que le Bureau international ait organisé. C'était un cours consacré au droit d'auteur qui eut lieu à Brazzaville, au Congo, en 1963.

Au cours de ses mandats, 27 pays en développement ont adhéré à l'Union de Paris. L'Union soviétique aussi y adhéra, en 1965, après plusieurs visites officielles de Bodenhausen à Moscou.

Le personnel du Bureau international (BIRPI/OMPI) a aussi beaucoup évolué pendant la durée des mandats de Bodenhausen : l'effectif passa de 52 à 149 fonctionnaires et le nombre de nationalités représentées de six à 32. L'anglais fut placé sur un pied d'égalité avec le français en tant que langue de travail. La construction du bâtiment OMPI démarra en mai 1973. L'universitaire qu'était Bodenhausen ajouta un chef-d'œuvre à ses nombreux écrits scientifiques datant d'avant son entrée aux BIRPI : en 1968, il rédigea en anglais le "Guide d'application de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle", qui devait être ultérieurement traduit et publié aussi en français, en allemand, en espagnol, en japonais et en russe.

L'époque exigeait le respect de traditions juridiques solides, une grande érudition dans tous les domaines du droit de la propriété intellectuelle et un talent de diplomate. Bodenhausen réunissait toutes ces qualités, et ce à un niveau exceptionnellement élevé.

Il fut aussi un homme d'une éthique rigoureuse, d'une correction parfaite, d'une grande élégance intellectuelle et physique, et d'une courtoisie à toute épreuve.

Ce fut une grande chance pour le Bureau international de pouvoir disposer de l'homme qu'il lui fallait au bon moment.

Arpad Bogsch

Publications récentes de l'OMPI

En juillet 1997, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications¹ suivantes :

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, et règlement d'exécution commun

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 338 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (C pour le chinois, E pour l'anglais, F pour le français, G pour l'allemand), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

(texte en vigueur le 1^{er} avril 1996) [en chinois], n° 204(C), 132 pages, 15 francs suisses.

Catalogue des publications de l'OMPI (édition 1997) [en français], 48 pages, gratuit.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), septième édition — I^{re} partie : liste des produits et des services dans l'ordre alphabétique (allemand/anglais/français), n° 500.1(G/E/F), 320 pages, 100 francs suisses; II^e partie : liste des produits et des services dans l'ordre des classes (allemand/français), n° 500.2(G/F), 301 pages, 80 francs suisses.

Parties contractantes ou signataires des Traités administrés par l'OMPI — Membres des organes directeurs et des comités de l'OMPI (situation le 3 juillet 1997) [en anglais et en français], n° 423(E)(F), 29 pages, gratuit.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1997

3-7 novembre (Genève)

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (septième session)

Le comité examinera un projet révisé de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels visant à introduire dans le système de La Haye des dispositions conçues pour inciter les États qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à participer au système et faciliter une utilisation plus large du système par les déposants.

Invitations : États membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI non membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

15-19 décembre (Genève)

Comité d'experts concernant le projet de traité sur le droit des brevets

Lors de cette (cinquième) session, le comité d'experts continuera d'examiner des projets de dispositions du traité prévu sur le droit des brevets.

Invitations : en qualité de membres, les Gouvernements des États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

1998

2-6 février (Genève)

Comité d'experts de l'Union de Locarno (Union particulière pour la classification internationale pour les dessins et modèles industriels) (septième session)

Le comité d'experts examinera les propositions de modifications et de compléments à apporter à la sixième édition de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (Classification de Locarno) en vue de l'entrée en vigueur de la septième édition de la classification le 1^{er} janvier 1999.

Invitations : les États membres de l'Union de Locarno et, en qualité d'observateurs, les États membres de l'Union de Paris non membres de l'Union de Locarno, le Bureau Benelux des dessins ou modèles et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle.